

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

SARL GARION
SIEGE : LEURMIN
22160 LOHUEC
(SITE ELEVAGE : « LEURMIN »
22160 LOHUEC)

NATURE DE LA DEMANDE :

AUTORISATION D'UN ELEVAGE DE POULES PONDEUSES
POUR 90 000 EMPLACEMENTS,
CONSTRUCTION D'UN POULAILLER,
ACTUALISATION DE LA GESTION DES DEJECTIONS



Rédacteur(s) de l'étude :

* SARL GARION
M. Stéphane GARION
M. Thomas GARION

Tel :

* ARDIE CONCEPT, Bureau d'Etudes
M. Jean-Marie PEDRON

Tél. : 02 96 52 18 84

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor
Direction départementale de la protection des populations
des Côtes d'Armor
Zoopôle le Sabot - 9 rue du Sabot
BP 34
22440 PLOUFRAGAN

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, M. Stéphane GARION, gérant de la SARL GARION, dont le siège social est situé au lieu-dit « Leurmin » sur la commune de LOHUEC, sollicite l'autorisation environnementale pour l'extension d'un élevage de volailles, sur le site « Leurmin » sur la commune de LOHUEC, soumis au régime de l'enregistrement pour 40 000 emplacements au titre de la rubrique 2111-1 de la nomenclature des installations classée pour la protection de l'environnement classée, afin d'augmenter la production à 90 000 emplacements de poules pondeuses.

Le site actuel est composé d'un poulailler de 40 000 poules pondeuses plein air. Dans le cadre de l'installation de Thomas GARION, il est prévu la construction d'un deuxième poulailler de 50 000 emplacements. Le poulailler sera construit à proximité du premier existant et le centre de collecte des œufs existant sera agrandi afin de pouvoir être commun aux deux poulaillers.

Le passage à 90 000 emplacements de poules pondeuses est prévu pour répondre à la demande du marché et permet de pouvoir installer un jeune agriculteur. L'ensemble des déjections produites dans les 2 poulaillers seront exportées en brut (contrat de reprise). Il n'y aura plus de fabrication d'engrais à la ferme (rubrique 2170 = NC).

Dans le cadre de cette procédure d'autorisation environnementale, nous nous engageons à payer les frais liés à la présente demande. Ces frais concernent notamment les publications dans les journaux et indemnités du Commissaire Enquêteur.

Maintien de la dérogation par rapport au forage à moins de 35 m

Nous sollicitons le maintien de la dérogation de distance par rapport au forage à moins de 35 m accordée dans l'arrêté du 6 décembre 2019. En effet le projet n'entraînera pas de risque supplémentaire.

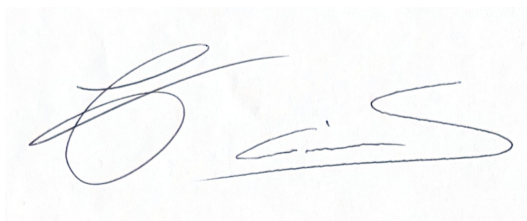
Demande de dérogation concernant l'échelle utilisée pour les plans :

Nous sollicitons votre bienveillance, afin de nous accorder une dérogation en ce qui concerne l'échelle utilisée dans le présent dossier de demande d'autorisation environnementale, pour l'établissement des plans, et notamment du plan d'ensemble conformément à l'article D.181-15-2 I 9° du code de l'environnement. Cette échelle a été utilisée afin de faciliter la lecture des plans, et de conserver une présentation sur format plus facile à consulter, de l'ensemble de l'élevage et de ses abords immédiats.

A LOHUEC, le 25 avril 2026

Pour la SARL GARION

Nom et qualité du signataire



LE PRESENT DOSSIER EST COMPOSE PAR :

- **Preuve du dépôt en ligne**
- **Mandat**
- **Description du projet**
- **Note de présentation non technique**
- **Justification de la maîtrise foncière**
- **Preuve de dépôt du permis de construire**
- **Etude d'impact**
- **Annexes**
- **Résumé non technique de l'étude d'impact**
- **Etude des dangers**
- **Capacités techniques et financières**
- **MTD (meilleures techniques disponibles)**
- **Plans du projet**

DESCRIPTION DU PROJET

SARL GARION
SIEGE : LEURMIN
22160 LOHUEC
(SITE ELEVAGE : « LEURMIN »
22160 LOHUEC)

NATURE DE LA DEMANDE :

AUTORISATION D'UN ELEVAGE DE POULES PONDEUSES
POUR 90 000 EMPLACEMENTS,
CONSTRUCTION D'UN POULAILLER,
ACTUALISATION DE LA GESTION DES DEJECTIONS



Rédacteur(s) de l'étude :

* SARL GARION
M. Stéphane GARION
M. Thomas GARION

Tel : 06 25 30 35 72

* ARDIE CONCEPT, Bureau d'Etudes
M. Jean-Marie PEDRON

Tél. : 02 96 52 18 84

SOMMAIRE DE LA DESCRIPTION DU PROJET

1. DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION ET DE L'ACTIVITE (R181-13-4 ET D 181-15-2 ART. I. 2°)	4
1.1. Description de la nature et volume d'activité après projet	4
Nature de l'activité	4
Volume des activités avant et après projet	4
1.2. Description de l'installation actuelle	4
Animaux équivalents	4
Descriptif des bâtiments	5
Stockages	5
Gestion des effluents	6
Vue aérienne du site actuel	7
1.3. Description des travaux et de la production envisagée	8
Animaux équivalents	8
Evolution des animaux par bâtiment après projet	8
Descriptif des bâtiments	8
Stockages	9
1.3.1.1. Ouvrage de stockage des effluents	9
1.3.1.2. Ouvrages de stockage pour les aliments et fourrages	9
1.3.1.3. Ouvrage de stockage pour les combustibles (fioul, ...)	9
1.3.1.4. Gestion des effluents	9
1.3.1.6. Directive nitrate	11
Vue de l'exploitation après projet	11
1.4. Modalités d'exécution, de fonctionnement et des procédés mis en œuvre	11
2. RUBRIQUES ICPE ET IOTA CONCERNEES (R181-13-4)	13
3. MOYENS DE SUIVI ET SURVEILLANCE PREVUS (R 181-13-4)	14
3.1. Nettoyage des bâtiments	14
3.2. Lutte contre les nuisibles	14
3.3. Contrôles des ouvrages de stockages	14
3.4. Contrôle des abreuvoirs	14
3.5. Contrôle des installations électriques	14
3.6. Contrôles des moyens de défense à incendie	14
3.7. Suivi des pratiques	14
Enregistrement des départs des effluents	14
Pratiques de fertilisation	15
Emissions polluantes	15
Enregistrement des consommations	15
4. MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT (R 181-13-4)	15
4.1. Obligation d'information	15
4.2. Consignes générales de sécurité	15
4.3. Prévention des risques et moyen de lutte contre l'incendie	15
4.4. Dispositions préventives prises dans les bâtiments	16
4.5. Dispositions préventives prises au niveau des stockages	16
4.6. Premiers secours	16
5. CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION (R 181-13-4)	17
5.1. Description de l'installation	17
Les bâtiments et annexes	17
Le matériel	17
Les produits	17
Les VRD (Voies et Réseaux Divers)	17
Le sol	17
5.2. Opérations de remise en état	17
Les opérations sur les bâtiments et annexes	17
Les opérations sur le matériel	17
Les opérations sur les produits	17
Les opérations sur les VRD	17
Les opérations sur les sols	17
6. NATURE, ORIGINE ET VOLUMES DES EAUX UTILISEES OU AFFECTEES (R 181-13-4)	18
6.1. Alimentation en eau (réseau public, captage privé)	18
L'adduction d'eau	18
L'utilisation de l'eau du réseau public	18
Descriptif des ouvrages et mesures de protection	18
6.2. Gestion des eaux pluviales	18
6.3. Gestion des eaux usées et/ou résiduaires	22

1. DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION ET DE L'ACTIVITE (R181-13-4 ET D 181-15-2 ART. I. 2°)

1.1. Description de la nature et volume d'activité après projet

Nature de l'activité

Le site "Leurmin" à LOHUEC (22160), exploité par la SARL GARION, est actuellement composé d'un poulailler de 40 000 poules pondeuses plein air. Ce poulailler sera conservé et la gestion des déjections sera modifiée avec l'export des fientes vers une unité de compostage.

Dans le cadre de l'installation de M. Thomas GARION, il est prévu la création d'un poulailler de 50 000 poules pondeuses à proximité du premier. Les poules seront logées en volières. Le but est d'utiliser le centre de collecte des œufs existants (avec extension).

L'alimentation des poules est réalisée en « phase ».

Les fientes seront évacuées par convoyeur en bout de bâtiment et seront acheminées vers les fumières de stockage. Pour le P1 existant, pas de changement, les fientes font l'objet d'un pré séchage dans le bâtiment et finissent leur dessiccation dans la fumière. Pour le P2 en projet, il y aura un séchoir en bout de bâtiment, permettant de normaliser les fientes avant l'envoi dans la fumière FU3. Les fientes normalisées NFU 42001 feront ensuite l'objet d'une commercialisation.

Volume des activités avant et après projet

Rubrique	Nature des activités	Avant projet		Après projet	
		Animaux	Nb d'emplacements	Animaux	Nb d'emplacements
2111-1 (avant) 3660-a (après)	Production avicole	Poules pondeuses	40 000 (plein air)	Poules pondeuses	40 000 (plein air) 50 000 (volières)
2170	Fabrication d'engrais à partir de matières organiques	0,93 t/jour		2,58 t/jour Commercialisation NFU 42001	

Tableau 1 : Volume des activités avant et après projet

La SARL GARION exploitera au maximum **90 000** emplacements en poules pondeuses sur le site « Leurmin ».

1.2. Description de l'installation actuelle

Animaux équivalents

L'élevage avicole a fait l'objet d'un arrêté préfectoral, en date du 6 décembre 2019 pour 40 000 emplacements de poules pondeuses.

Descriptif des bâtiments

L'exploitation comprend un poulailler, un hangar pour le stockage des déjections et un centre de collecte d'œufs.

Les caractéristiques techniques du bâtiment existant pour les volailles sont les suivantes :

	P1
Animaux	Poules pondeuses
Nb d'animaux	40 000
Surface en m ² salle d'élevage	2975
Accès des animaux à un parcours	Oui
Soubassement	Longrine béton
Côtés et pignon	Panneaux sandwich isolés
Couverture	Couverture bac acier
Charpente	Métallique
Isolation murs	Panneaux sandwich isolés
Isolation toiture	Panneaux mousse PIR
Sol	Dalle béton
Matériel	Volière
Alimentation	Chaines plates
Ventilation	Dynamique
Type ventilation	Extraction haute + pignon
Eclairage	LED
Alimentation en eau	Pipettes
Destination des effluents	Fumière avant reprise

Tableau 2 : Caractéristiques des bâtiments existants

Stockages

- Ouvrages de stockage des effluents :

N° stockage	Descriptif	Longueur	Largeur	Capacité en m ²
FU1	Hangar de stockage couvert	15	12	180
FU2	Hangar de stockage couvert	20	12.5	250

Tableau 3 : Caractéristiques des ouvrages de stockage d'engrais organique

- Ouvrages de stockage des aliments :

L'aliment n'est pas fabriqué à la ferme. Il est stocké dans les silos au niveau du poulailler :

N° silo	Poulailler	Type d'aliment	Type de silo	Capacité en t.	Capacité en m ³
S1	P1	Miette/granulé/farine	Polyester	25	40
S2				25	40
				50	80

Tableau 4 : Capacité de stockage aliment

- Ouvrages de stockage pour les combustibles :

N° de stockage	Type de combustibles	Description	Volume ou Tonnage
1	Fioul	Cuve double parois	1000 litres
2	Fioul	Cuve double parois	2500 litres
3	Fioul	Cuve double parois	1000 litres
Total stockage en fioul			4500 litres

Tableau 5 : Stockages des combustibles avant-projet

Gestion des effluents

Le mode d'élevage en volière produit des fientes à 2 endroits :

Sur les tapis de récupération de fientes au niveau des volières, les fientes sont préséchées par de l'air envoyé en surpression par des gaines, sur des tapis sur lesquels sont étalées les fientes, sous les animaux. Cet air est mixé dans un échangeur (mélange d'air intérieur et/ou extérieur du bâtiment en fonction de la température intérieure et extérieure du bâtiment).

Au sol, les fientes sont, par l'action naturelle de grattage des poules, naturellement séchées.

Ces fientes sont évacuées par un convoyeur qui les transfère vers le hangar de stockage où un répartiteur assure une mise en andain, en fines couches sur toute la longueur du tas et du bâtiment. Les fientes continuent leur dessiccation jusqu'à atteindre un taux de matière de plus de 75 %.

Ce système de préséchage de fientes est mis en place dans le bâtiment actuel.

- Quantité de fertilisant produit actuellement :

Compte tenu des pratiques d'alimentation de l'exploitation, les quantités d'azote, de phosphore et de potassium réellement produites par l'exploitation sont les suivantes :

Cheptel	Effectifs	Nbre lots	N/ sujet	N total	N maitr.	P ₂ O ₅ / sujet	P ₂ O ₅ total	P ₂ O ₅ maitr.	K ₂ O/ sujet	K ₂ O total	K ₂ O maitr.
Poules pondeuses volière plein air	40 000	1	0,365	14 600	11 840	0,349	13 960	10 480	0,333	13 320	10 000
TOTAUX	40 000			14 600	11 840		13 960	10 480		13 320	10 000

Tableau 6 : Quantités de fertilisants produits

La différence entre les éléments fertilisant « total » et « maitr » correspond à la part émise, pour les poules pondeuses plein air, directement au parcours (non maitrisable).

Les quantités maximales produites en éléments fertilisants maitrisable pour l'atelier avicole sont de 11840 unités d'azote, 10480 unités de phosphore et 10000 unités de potasse.

- Les tonnages et valeurs agronomiques produits par les volailles :

Bâtiment	Nb de poules pondeuses	Type d'effluent ou de déjections	Volume ou masse produit annuellement		Valeur agronomique		
			Tonne/PP/an	Total produit/an	N	P ₂ O ₅	K ₂ O
P1	40 000	Fientes de volailles	0,009	340,0	11 840	10 480	10 000
Total	40 000			340,0	11 840	10 480	10 000

Tableau 7 : Volume d'effluent produit actuellement

- Besoins et durée de stockage :

Besoin de stockage pour 7 mois

nombre de poules pondeuses	surface pour 1 000/pp	stockage réglementaire m ²
P1		
40 000	6,56*	262,4

* Normes poules pondeuses 8,2 m² pour 1000 poules pour 7 mois ; les poules seront à 20% du temps sur parcours plein air et 80% en bâtiment ; calcul pour la norme : 8,2 x 80% = 6,56.

Tableau 8 : Besoins de stockage

Durée de stockage

durée de stockage en mois	surface nécessaire pour 7 mois	surface existante	durée de stockage en mois
P1			
7	262	430,0	11
Ensemble de l'exploitation			
7	262	430	11

Tableau 9 : Durée de stockage

Les fientes faisaient l'objet d'une reprise par Terrial. Les capacités de stockage sont donc réglementairement suffisantes.

- Le devenir des effluents :

Les fientes ayant subi une phase de dessiccation seront normalisées et transformées en engrais organique. L'engrais organique NFU 42001-2 classe 3-5 (engrais organique d'origine animale issu de fientes de volailles déshydratées) obtenu est commercialisé par la SARL GARION.

Les fientes auront les caractéristiques suivantes :

	Valeur en kg/Tonnes	Valeur totale en unité	Réf. Normes NFU 42001-2
N	34,8	11 840	N > 30 unités
P ₂ O ₅	30,8	10 480	P ₂ O ₅ > 25 unités
K ₂ O	20,8	10 000	//
N+P ₂ O ₅ +K ₂ O/T	86,4		N+P ₂ O ₅ +K ₂ O > 70 unités

Avec un taux de matière sèche $\geq 75\%$, elles sont classées sous la norme 42001-2 classe 3-5 en tant qu'engrais organique d'origine animale issu de fientes de volailles déshydratées.

L'engrais organique est et sera destiné à la fertilisation de culture.

Vue aérienne du site actuel

Vue aérienne actuelle (sans échelle graphique) :



1.3. Description des travaux et de la production envisagée

Animaux équivalents

Animaux	Coef. Animaux Equivalents	Emplacements	AE
Poules pondeuses	1	90 000	90 000
Total		90 000	90 000

Tableau 10 : Effectifs et Animaux Equivalents après projet

L'exploitation comprendra deux poulaillers avec la création du P2 pour 50 000 emplacements supplémentaires, le sol des salles d'élevage est en béton.

Evolution des animaux par bâtiment après projet

AVANT PROJET				APRES PROJET		
Réf. bât	Animaux	Logement	Effectifs	Animaux	Logement	Effectifs
P1	Poules pondeuses	Volière + plein air	40 000	Poules pondeuses	Volière + plein air	40 000
P2					Volière + séchoir	50 000
Total			40 000	90 000		

Tableau 11 : Répartition des places dans les bâtiments après projet

Descriptif des bâtiments

Les caractéristiques techniques et constructives des bâtiments après projet seront les suivants :

	P1	P2
Animaux	Poules pondeuses	
Nb d'animaux	40 000	50 000
Surface en m ² salle d'élevage	2975	3159
Accès des animaux à un parcours	Oui	Non
Soubassement	Longrine béton	
Côtés et pignon	Panneaux sandwich isolés	
Couverture	Couverture bac acier	
Charpente	Métallique	
Isolation murs	Panneaux sandwich isolés	
Isolation toiture	Panneaux mousse PIR	
Sol	Dalle béton	
Matériel	Volière	
Alimentation	Chaines plates	
Ventilation	Dynamique	
Type ventilation	Extraction haute + pignon	
Eclairage	LED	
Alimentation en eau	Pipettes	
Destination des effluents	Fumières et commercialisation NFU 42001	

Tableau 12 : Caractéristiques techniques et constructive de(s) bâtiment(s) après projet

Stockages**1.3.1.1. Ouvrage de stockage des effluents**

Un troisième hangar de stockage sera créé pour le poulailler P2 (couverture d'un silo existant).

N° stockage	Descriptif	Longueur	Largeur	Capacité en m ²
FU1	Hangar de stockage couvert	15	12	180
FU2	Hangar de stockage couvert	20	12.5	250
FU3	Hangar de stockage couvert	44	12	528
Total				958

Tableau 13 : Caractéristiques des ouvrages de stockage

1.3.1.2. Ouvrages de stockage pour les aliments et fourrages

L'aliment n'est pas fabriqué à la ferme, il est livré par une usine et stocké dans des silos. Le poulailler P2 sera équipé de deux silos de stockage d'aliment. Les autres silos d'aliment du poulailler existant ne seront pas modifiés.

N° silo	Poulailler	Type d'aliment	Type de silo	Capacité en t.	Capacité en m ³
S1	P1	Miette/granulé/farine	Polyester	25	40
S2				25	40
S3	P2			22	35
S4				22	35
S5				22	35
				116	186

Tableau 14 : Ouvrages de stockage des aliments

1.3.1.3. Ouvrage de stockage pour les combustibles (fioul, ...)

N° de stockage	Type de combustibles	Description	Volume ou Tonnage
1	Fioul	Cuve double parois	1000 litres
2	Fioul	Cuve double parois	2500 litres
3	Fioul	Cuve double parois	1000 litres
Total stockage en fioul			4500 litres

Tableau 15 : Ouvrages de stockage des combustibles

1.3.1.4. Gestion des effluents

- Quantité de fertilisant produit actuellement :

Compte tenu des pratiques d'alimentation de l'exploitation, les quantités d'azote, de phosphore et de potassium réellement produites par l'exploitation sont les suivantes :

Cheptel	Effectifs	Nbre lots	N/ sujet	N total	N maitr.	P ₂ O ₅ / sujet	P ₂ O ₅ total	P ₂ O ₅ maitr.	K ₂ O/ sujet	K ₂ O total	K ₂ O maitr.
Poules pondeuses volière plein air	40 000	1	0,365	14 600	11 840	0,349	13 960	10 480	0,333	13 320	10 000
Poules pondeuses volière	50 000	1	0,467	23 350	23 350	0,38	19 000	19 000	0,349	17 450	17 450
TOTAUX	90 000			37 950	35 190		32 960	29 480		30 770	27 450

Tableau 16 : Quantités de fertilisants produits

La différence entre les éléments fertilisant « total » et « maitr » correspond à la part émise, pour les poules pondeuses plein air, directement au parcours. Le parcours du P1 sera revu et fera une surface de 16ha30. Les quantités maximales produites en éléments fertilisants maitrisable pour l'atelier avicole seront de 35190 unités d'azote, 29480 unités de phosphore et 27450 unités de potasse.

L'ensemble des fientes sera normalisé par pré séchage pour le P1 et par séchage pour le P2, avant commercialisation en engrais organique NFU 42001.

- Les tonnages et valeurs agronomiques produits par les volailles :

Bâtiment	Nb de poules pondeuses	Type d'effluent ou de déjections	Volume ou masse produit annuellement		Valeur agronomique		
			Tonne/PP/an	Total produit/an	N	P2O5	K2O
P1	40 000	Fientes de volailles	0,009	340	11 840	10 480	10 000
P2	50 000	Fientes de volailles	0,012	600	23 350	19 000	17 450
Total	90 000			940	35 190	29 480	27 450

Tableau 37 : Volume d'effluent produit actuellement

- Besoins et durée de stockage :

Besoin de stockage pour 7 mois

nombre de poules pondeuses	surface pour 1 000/pp	stockage réglementaire m²
P1		
40 000	6,56*	262,4
P2		
50 000	8,2	410

* Normes poules pondeuses 8,2 m² pour 1000 poules pour 7 mois ; les poules seront à 20% du temps sur parcours plein air et 80% en bâtiment ; calcul pour la norme : $8,2 \times 80\% = 6,56$.

Tableau 48 : Besoins de stockage

Durée de stockage

durée de stockage en mois	surface nécessaire pour 7 mois	surface existante	durée de stockage en mois
P1			
7	262	430,0	11
P2			
7	410	528,0	9
Ensemble de l'exploitation			
7	672	958	10

Tableau 19 : Durée de stockage

Les capacités de stockage sont réglementairement suffisantes.

- Le devenir des effluents :

Les fientes seront collectées par les convoyeurs et les fumières de stockage, avant leur reprise pour export (contrat de reprise). Les eaux de lavage seront également collectées et feront l'objet d'un plan d'épandage sur les terres de GARION Stéphane.

Les fientes auront les caractéristiques suivantes :

	Valeur en kg/Tonnes	Valeur totale en unité
N	37,4	35 190
P2O5	33,4	29 480
K2O	29,2	27 450
N+P ₂ O ₅ +K ₂ O/T	100	

1.3.1.5. Effluents épandus

Seules les eaux de lavage, s'il y a un lavage, seront épandues sur les terres du plan d'épandage de M. Garion Stéphane.

1.3.1.6. Directive nitrate

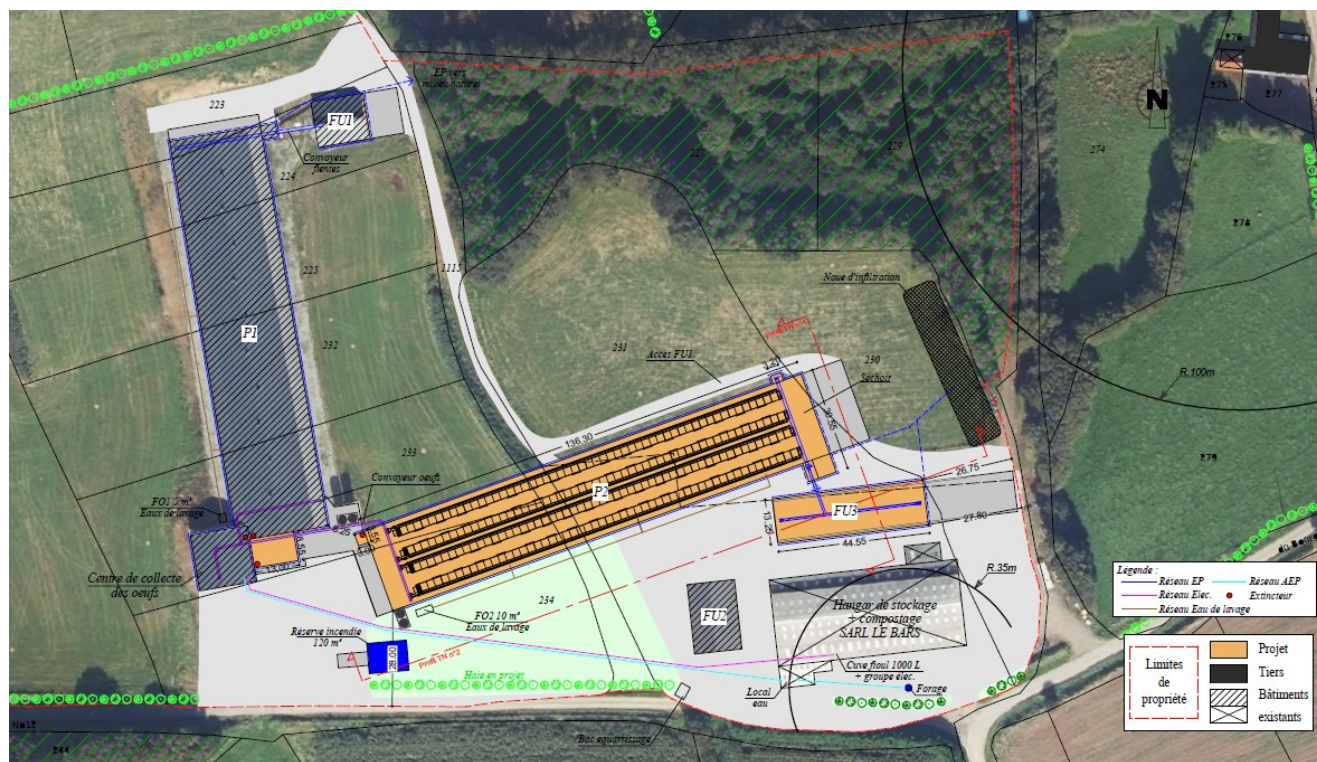
Suivant les normes fixées par l'arrêté préfectoral du 24 mai 2024, relatif au 7^{ème} programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole, la commune de LOHUEC est située hors Zone d'Actions Renforcées (ZAR).

Le site « Leurmin » à LOHUEC exploité par la SARL GARION produira 35 190 unités d'azote et 29 480 unités de phosphore.

L'ensemble des effluents produit sera commercialisé sous forme d'engrais NFU 42001. Les eaux de lavage seront collectées, en cas de lavage, et feront l'objet d'un épandage sur les terres de M. GARION Stéphane (convention).

Vue de l'exploitation après projet

Vue aérienne après projet (sans échelle graphique) :



1.4. Modalités d'exécution, de fonctionnement et des procédés mis en œuvre

L'éclairage

L'éclairage sera enclenché automatiquement pendant 12 heures par jour, ce qui correspond au besoin optimum des volailles, il sera obtenu à l'aide de points lumineux :

- des luminaires à vasques réglables pour l'éclairage des bâtiments.
- des tubes lumineux LED dans les volières.

L'extinction des lumières est progressive afin de ne pas perturber les poules.

En cas de défaillance du réseau EDF, un groupe électrogène de 90 kva assure le relais de fourniture énergétique.

L'eau

La distribution de l'eau s'effectuera par abreuvoirs automatiques (pipettes), constitués de valve en acier inoxydable. Les circuits d'eau sont et seront totalement étanches et permettront une alimentation en eau des poules en permanence.

Le nombre de points d'eau sera suffisant pour l'effectif projeté.

La consommation d'eau sera contrôlée par un compteur d'eau situé sur chaque bâtiment d'élevage. La valeur du compteur sera relevée journalièrement par l'éleveur et enregistrée ce qui permet de contrôler les variations au quotidien et de déceler une fuite éventuelle.

Pour l'ensemble de l'élevage, 90 000 poules, la consommation journalière sera en moyenne de 17,8 m³ d'eau (6 500 m³ par an).

L'approvisionnement en eau sera réalisé par un forage existant et utilisé par l'élevage actuellement.

La ventilation

Qualité de l'air ambiant : ventilation et température

La ventilation sera dynamique avec extraction.

Dans les bâtiments, l'éleveur a souhaité avoir une importante capacité d'extraction d'air pour avoir d'aussi bonnes performances techniques en cas de fortes chaleurs.

P1	7 turbines de 40 000 m ³ /h
P2	10 turbines de 50 000 m ³ /h

La ventilation est calculée et dimensionnée par l'installateur, qui tient compte des choix d'équipement et des caractéristiques du bâtiment, afin d'assurer une ambiance optimum pour les animaux.

Une défaillance du système de la ventilation déclenchera une alarme, qui permet de prévenir l'exploitant, 24 heures sur 24. En secours, un groupe électrogène est installé sur le site.

2. RUBRIQUES ICPE ET IOTA CONCERNEES (R181-13-4)

Synthèse des rubriques ICPE concernées par l'activité de l'exploitation :

N° Rubriq.	DESIGNATION DE LA RUBRIQUE	Capacité installée		Régime (*) Après projet	Rayon d'affich en km
		Avant-projet	Après projet		
	ICPE ACTIVITE PRINCIPALE				
3660	Elevage intensif de Volailles ou de porcs a) Avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles	40 000 emplacements <i>(enregistrement rubrique 2111-1)</i>	90 000 emplace- ments	A	3
	ICPE ACTIVITES SECONDAIRES				
2170	Engrais, amendement et supports de culture (fabrication des) à partir de matières organiques, à l'exclusion des rubriques 2780 et 2781 : 2. Lorsque la capacité de production est supérieure ou égale à 1 t/j et inférieure à 10 t/j.	0,93 t/j	2,58 t/j	NC	/
2160	Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable. 2. Autres installations : b) si le volume total de stockage est supérieur à 5 000 m3, mais inférieur ou égal à 15 000 m3	80 m³	186 m³	NC (5 000 m³)	/

Tableau 20 : Rubrique ICPE concernées après projet

(*) : Autorisation, Enregistrement, Déclaration, Servitude d'utilité publique, C soumis au contrôle périodique, NC Non Concerné

N° Rubriq.	DESIGNATION DE LA RUBRIQUE	Capacité installée		Régime Après projet	Rayon d'affich en km
		Avant-projet	Après projet		
	IOTA				
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 2° Supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an	2774 m³/an	6250 m³/an	NC	/
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	7400 m² (0,74 ha)	15000 m² (1,5 ha)	D	/

Tableau 21 : Rubrique IOTA concernées après projet

3. MOYENS DE SUIVI ET SURVEILLANCE PREVUS (R 181-13-4)

3.1. Nettoyage des bâtiments

Un vide sanitaire sera observé entre chaque lot. Ces vides sanitaires permettent de nettoyer et désinfecter les poulaillers. Les volets de ventilation seront nettoyés à chaque lot et plus souvent si nécessaire.

Le nettoyage se fait à sec (dépoussiérage, curage des litières puis balayage) pour assurer la désinfection totale des locaux.

En cas de lavage, les eaux souillées seront collectées dans une fosse de 10 m³ à part et feront l'objet d'un épandage sur les terres de M. GARION Stéphane (convention). Une fosse de 5 m³ est déjà existante à proximité du P1 permettant de collecter les eaux du centre de collecte des œufs et les éventuelles eaux de lavage du P1.

Les différents locaux seront maintenus propres.

3.2. Lutte contre les nuisibles

	Dératisation	Désinfection	Désinsectisation
Travail effectué par	Entreprise	Exploitants Argoat Hygiène	Exploitants
Méthode	Boîtes à appâts	Thermonébulisation	Insecticide
Produits	Raticide Souricide	Spectragen	Neporex ou produit équivalent
Fréquence	3 fois par an	A chaque lot	Suivant les besoins

Tableau 22 : Moyens de lutte contre les nuisibles

3.3. Contrôles des ouvrages de stockages

Les hangars de stockage des fientes ont été construits en matériaux étanches.

Une fosse reçoit les eaux usées des poulaillers. Cette fosse étanche fait et fera l'objet de vidange périodique. Ces eaux, très peu chargées, seront épandues sur les terres du plan d'épandage de M. GARION Stéphane (convention). En cas de lavage et donc d'épandage d'eaux de lavage, une analyse sera effectuée afin de déterminer la composition de celles-ci.

3.4. Contrôle des abreuvoirs

Une inspection quotidienne des pipettes sera réalisée par l'exploitant.

3.5. Contrôle des installations électriques

Les installations électriques sont conçues et construites conformément aux règlements et aux normes applicables.

Les éléments justifiant que les installations électriques sont entretenues en bon état et vérifiées par un professionnel tous les ans seront tenus à la disposition de l'inspection de l'environnement, spécialité installations classées.

3.6. Contrôles des moyens de défense à incendie

Une vérification annuelle des moyens de défense incendie (extincteurs et réserve à incendie) sera réalisée par un organisme extérieur habilité.

3.7. Suivi des pratiques

Enregistrement des départs des effluents

Un enregistrement des départs des effluents sera assuré par les repreneurs.

Un bordereau de chaque camion enlevé sera transmis à l'exploitant, comprenant les mentions suivantes :

- La date d'enlèvement
- Le nom du repreneur
- Le nom du transporteur
- Le nom du producteur des déjections
- Le lieu de chargement
- Le tonnage livré
- Les caractéristiques du produit livré

Pratiques de fertilisation

- ♦ Seules les eaux de lavage feront l'objet d'un épandage, en cas de lavage. Une analyse de l'eau sera faite avant épandage. Les fientes produites seront exportées (contrat de reprise).

Emissions polluantes

Tous les ans, les exploitants réaliseront la déclaration d'émissions polluante (déclaration annuelle au GEREP) :

- Azote et phosphore excrété
- Emissions atmosphériques d'ammoniac
- Emissions de poussières

Enregistrement des consommations

- ♦ Le compteur d'eau sera relevé régulièrement pour le suivi des consommations et détecter d'éventuelles surconsommations.
- ♦ Le suivi des consommations électriques sera fait à partir des factures
- ♦ Le registre d'élevage sera tenu à jour (mouvement des animaux, entretien et soins apportés, alimentation)
- ♦ Les bons de livraison et factures d'aliment seront conservées.

4. MOYENS D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT (R 181-13-4)

4.1. Obligation d'information

Un registre des risques est présent sur l'exploitation mentionnant la localisation des risques ainsi que les moyens de défense présents pour lutter contre le risque

Le plan d'action à appliquer en cas de sinistre :

- repérer les lieux de l'incident ou incendie
- s'assurer de l'absence de personnes et si nécessaire procéder à l'évacuation
- couper toutes les alimentations en eau, électricité, gaz ...
- en cas de sinistre de faible ampleur, combattre avec les moyens de défense présents
- en cas de sinistre de grande ampleur, prévenir les secours
- sécuriser la zone, faciliter l'accès des secours au sinistre (ouvertures des barrières), indiquer le point d'approvisionnement en eau

En cas d'accident ou d'incident, un rapport relatant les faits et les mesures prises pour y remédier à l'avenir sera transmis dans les meilleurs délais à l'inspection des installations classées.

4.2. Consignes générales de sécurité

Les consignes de sécurité sont affichées dans le local technique sur des panneaux visibles, et tenues à la disposition de toute personne venant sur l'exploitation, conformément à la réglementation en vigueur :

- interdiction de fumer.
- interdiction formelle d'accès aux toitures sans accord écrit du chef d'exploitation
- coupe-circuit de l'alimentation électrique,
- Pompiers de CALLAC : 18 ou 112

4.3. Prévention des risques et moyen de lutte contre l'incendie

Les moyens de prévention mis en œuvre pour éviter tout départ d'incendie sont :

- Plan de prévention lors de travaux et permis feu
- Interdiction de fumer dans les bâtiments
- Vérification tous les ans de l'installation électrique

Les moyens de lutte en cas d'incendie sont de deux ordres :

- Moyens internes : Extincteurs CO₂ à utiliser sur feux d'origine électrique
Extincteurs à poudre polyvalent (dans le poulailler)
Réserve incendie de 120 m³ (*en projet*).
- Moyens externes : Pompiers de Callac

4.4. Dispositions préventives prises dans les bâtiments

Les bâtiments de l'exploitation seront conçus de façon à faire encourir à l'exploitant le minimum de risques :

- Installations électriques régulièrement contrôlées
- Protection des pièces en mouvement (matériel)

4.5. Dispositions préventives prises au niveau des stockages

Les silos seront implantés à l'écart des lignes électriques.

Les cuves à fioul ont une double paroi.

Les produits dangereux sont conservés dans leur emballage d'origine dans une armoire fermant à clef. L'accès est réservé aux intervenants sur l'exploitation.

4.6. Premiers secours

Une boîte de premiers soins de secours sera à disposition des intervenants sous la responsabilité de personnes habilitées. La caserne des pompiers et/ou un médecin seront prévenus en cas de problème nécessitant les premiers soins.

5. CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION (R 181-13-4)

5.1. Description de l'installation

Le décret du 22 mars 2000 fait obligation aux éleveurs de prévoir les conditions de remise en état du site en cas de cessation d'activité.

Les bâtiments et annexes

Les bâtiments et leurs éléments d'aménagement intérieur présentent un danger en cas d'accès de tiers (accidents corporels).

Le matériel

L'ensemble du matériel agricole doit être inaccessible aux tiers.

Les matériaux inflammables (palettes, plastiques) présentent des risques d'incendie.

La cuve à fioul pour le groupe électrogène présente des dangers en cas d'accès de tiers mais également de par les produits qu'elles contiennent (risques d'incendie, d'explosion).

Les produits

Les huiles, présentent des risques en cas de diffusion du produit dans la nature mais également vis-à-vis des tiers en cas de manipulation ou d'ingestion (risque d'intoxication).

Les VRD (Voies et Réseaux Divers)

L'alimentation électrique présente un danger en cas de court-circuit et un risque d'incendie.

L'alimentation en eau présente un risque d'inondation.

Le sol

Les sols des bâtiments existants sont en terre battue et le sol du bâtiment en projet sera en béton.

5.2. Opérations de remise en état

L'ensemble des bâtiments, équipements et produits listés en section 2 peut présenter des dangers pour l'environnement ou pour des tiers. A la fin de l'exploitation du site, certaines opérations devront être envisagées pour supprimer ces risques.

Les installations seront vidées (déjections, compost), nettoyées et désinfectées avant toute opération de démontage ou de démolition. Les opérations de désinfection respecteront les préconisations de l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaires des Aliments) et seront validées par les services vétérinaires.

Les opérations sur les bâtiments et annexes

Le site sera clôturé de façon à empêcher tout accès. Les éléments d'aménagement interne des bâtiments seront vendus ou évacués vers une installation d'élimination. Les accès aux bâtiments seront condamnés.

Les opérations sur le matériel

Le matériel sera vendu ou évacué vers une installation d'élimination.

Les cuves à fioul seront vidangées et ensuite vendues ou cédées.

Les matériaux inflammables seront évacués et/ou éliminés vers une installation d'élimination.

Les opérations sur les produits

Les huiles, seront évacuées du site.

Les emballages seront éliminés vers une installation d'élimination.

Les opérations sur les VRD

Les alimentations électriques et eau seront coupées en fin d'exploitation.

Les opérations sur les sols

Une surveillance des sols sera mise en place si des substances étaient susceptibles de les polluer.

6. NATURE, ORIGINE ET VOLUMES DES EAUX UTILISEES OU AFFECTEES (R 181-13-4)

6.1. Alimentation en eau (réseau public, captage privé)

L'adduction d'eau

L'exploitation est approvisionnée en eau par un forage pour l'alimentation en eau des animaux et pour le lavage des bâtiments.

Pour l'ensemble de l'élevage la consommation annuelle issue du forage sera de 6500 m³ d'eau (en se basant sur une consommation de 0,2 L/poule/jour).

L'exploitation possède un compteur d'eau général. Il sera relevé régulièrement afin de préserver d'éventuelles surconsommations d'eau et donc de prévenir tout risque de défaillance sur la distribution à l'intérieur des bâtiments d'élevage.

L'utilisation de l'eau du réseau public

L'exploitation prévoit le raccordement au réseau public pour l'alimentation en eau, en cas de défaillance du forage. Un disconnecteur est installé entre les deux réseaux.

Descriptif des ouvrages et mesures de protection

Le forage a fait l'objet d'une déclaration en 2025. Il est situé à l'écart des bâtiments d'élevage et du passage des véhicules. Une margelle béton est présente autour du forage, avec protection de la tête de forage.

Le forage a une profondeur de 60 m. Les essais de pompage ont mis en évidence un débit d'arrivée d'eau provenant de la nappe à 8m³/h.

Avec un prélèvement de 17,8 m³/jour, le débit moyen sera de 0,7 m³/h.

Aucun épandage, ni aucun traitement phytosanitaire n'est réalisé à proximité du forage.

Aucune eau de ruissellement ne peut se déverser directement dans le forage.

Le suivi de la qualité de l'eau au titre du code de la santé publique ne peut être imposé étant donné son usage agricole. Cependant, dans le cadre du suivi de l'élevage, des analyses seront régulièrement réalisées (au minimum une fois par an) sur les paramètres bactériologiques.

Au titre de ce dossier, si des prescriptions complémentaires dans l'arrêté préfectoral d'autorisation étaient demandées en termes de paramètres d'analyse, ces analyses seraient réalisées à la fréquence de mandée.

Mesures en cas de rebouchage du forage :

En cas de non-conformité de la qualité de l'eau du forage, celui-ci sera rebouché par du gravier ou du sable jusqu'à 7 mètres de la surface, puis comblé d'argile ou sobranite sur 2 mètres et enfin cimenté sur 5 mètres de haut

6.2. Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales collectées sur les surfaces imperméables seront dirigées vers le bassin d'infiltration en projet, afin d'avoir une gestion à la parcelle.

Il n'y a donc pas de lien entre la gestion des eaux pluviales sur le site et le cours d'eau. Aucun rejet du site ne se fait vers le cours d'eau. L'ensemble des rejets d'eaux pluviales, comme indiqué ci-dessus, se fait par infiltration et géré à la parcelle.

Ainsi, en cas de sinistre incendie, les éventuelles eaux d'extinction issus des bâtiments seront bloquées, contenues sur le site et pourront faire l'objet d'un pompage.

Le site n'est donc pas pourvu de bassin tampon, orifice de fuite, dispositif d'obturation, puisque l'ensemble des eaux pluviales est géré par infiltration sur la parcelle de la SARL GARION.

- **Dimensionnement de la noue d'infiltration**

La noue d'infiltration sera faite pour les bâtiments en projet, à savoir le poulailler P2 et la fumière FU3, pour une surface de 4050 m². Seules les eaux pluviales des toitures de ces bâtiments seront captées et envoyées vers cette zone d'infiltration.

Le reste de la surface sera de l'empierrement de la cour et des accès seront semi-perméable et ne seront pas captées par l'ouvrage d'infiltration.

La pluie de référence pour le calcul du volume d'eau pluviale à infiltrer est de **60 mm**, soit **60 L au m²**. (Réf. Pluie décennale)

Calcul du volume d'eau à stocker et à infiltrer

Volume d'eau à stocker (en m³) : $4050 \text{ m}^2 \times 0,06 = 243 \text{ m}^3$

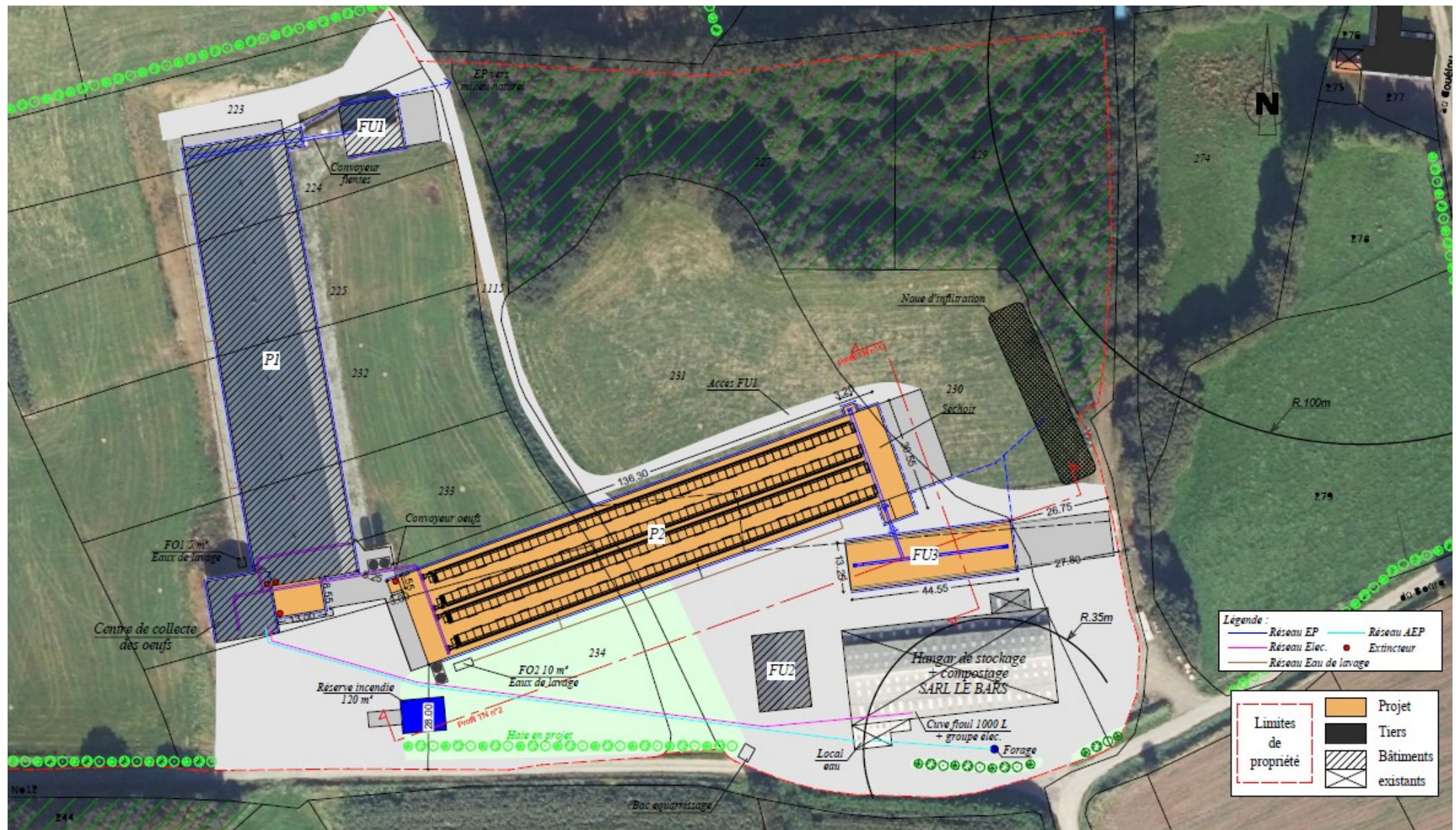
Dimensionnement de l'ouvrage d'infiltration en projet

Le volume à capter par la zone enherbée d'infiltration est d'environ **184 m³**.

Sur la base d'une profondeur **de 50 cm**, il faut une zone d'infiltration d'environ $(243/0,5) = 486 \text{ m}^2$, **500 m²**, soit **50 m de long par 10 m de large**.

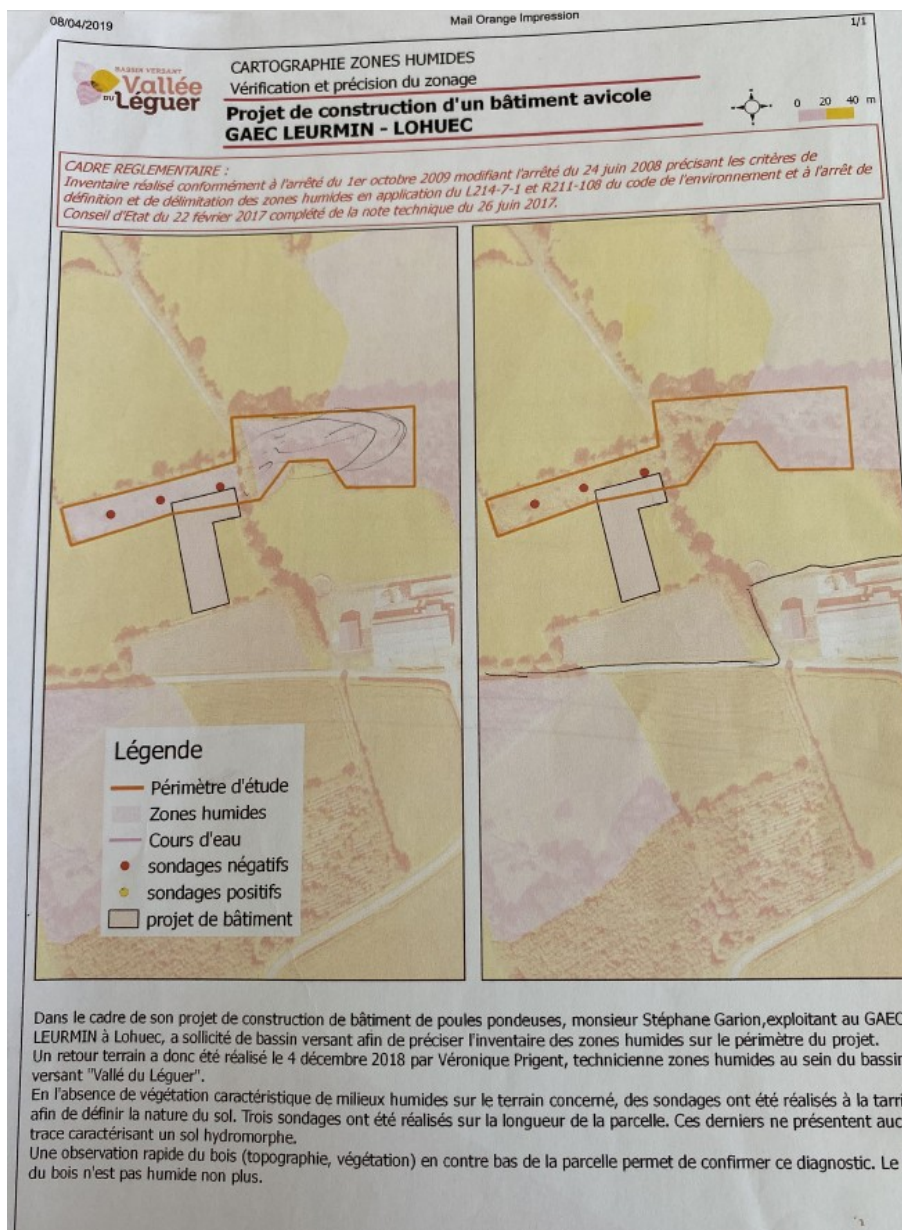
Cette zone enherbée d'infiltration sera réalisée à proximité des bâtiments en projet, à l'Est du site.

Schéma du circuit des eaux pluviales :



Le futur bâtiment n'est pas situé en zone humide (cf carte ci-après « SIG Réseau zones humides »).





Une étude de zone humide avait été réalisée lors du projet de construction du P1. Celle-ci avait conclu qu'il n'y avait pas de zone humide avérée sur la parcelle projetée.

Le parcours du P1 sera revu afin de remplacer la surface prise par la construction du P2. Il fera 16,30 ha et sera en dehors des zones humides avérées.

6.3. Gestion des eaux usées et/ou résiduelles

Les eaux de lavage, dites résiduelles, seront collectées dans une fosse de stockage de 10 000 L, en plus de celle de 5000 L existante à proximité du P1 et du centre de collecte des œufs. Celle-ci sera vidée aussi souvent que nécessaire et les eaux seront épandues sur les terres du plan d'épandage de M. GARION Stéphane (convention). Le lavage des bâtiments de poules pondeuses est rare et n'est fait qu'en cas de problème sanitaire avéré sur le site.